

Compte-rendu du conseil des parents du 30 janvier 2018 de 18h30 à 20h30

En présence de Madame TOURTE, adjointe à la Maire à la petite enfance, madame HAGEGE, chargée de mission auprès de l'élue à la petite enfance, madame Tisal, coordinatrice Petite Enfance à la CASPE, madame CORCUFF directrice de la crèche des récollets et madame GAVELLE directrice de la crèche Bichat.

Les parents élus : madame Elise BERTHELIER, madame Carolyn JEREMIASZ, madame Flavie CORBIN, madame Marion DIEZ, madame Claire FOURNIER, madame Cosima CHABI, madame Jeanne-Marie DAMILLEVILLE, madame Aurore LEMARIE, madame Clarisse BLANC, madame Erica MAGRIS, monsieur Axel TISSANDIER, madame Imane, TAGUEMOUNT, madame Dorothée DAVOISE, madame Cathy LE NOUEN

1/Thème : Quotidien

➤ **Les grèves et journées pédagogiques**

Le service minimum obligatoire ne concerne que peu de services et les crèches n'en font pas partie. Les équipes préviennent le plus en amont possible les parents concernés et organisent des regroupements par sections pour pouvoir accueillir le maximum d'enfants. Un roulement est effectué de façon à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes sections qui soient impactées.

Pourquoi les raisons des grèves ne sont-elles pas communiquées aux parents? Cela les aiderait à mieux comprendre le personnel et à mieux supporter les inconvénients liés à ces grèves.

Voici les motifs de certaines des dernières grèves :

- Loi du Travail (tout le monde était alors au courant puisqu'il s'agissait d'une grève interprofessionnelle) ;
- Grève liée au comité d'entreprise des salariés de la Ville de Paris suite à une grosse suppression de budget impactant notamment les colonies de vacances du personnel ;
- N.B. : un préavis de grève a été posé pour la journée de jeudi 1^{er} février : les travailleurs sociaux et éducateurs de jeunes enfants devaient passer en catégorie A, mais la mesure vient d'être reportée à janvier 2019

Le personnel des crèches (équipe de direction comme le reste des professionnel(le)s) a une obligation de réserve et n'est donc pas autorisé à communiquer sur les raisons des grèves dans l'enceinte des établissements.

Pourrait-on envisager une solution de garde alternative type halte-garderie ou regroupement dans une autre crèche afin que les familles ne soient pas pénalisées par ces nombreux mouvements de grève ?

Non, ce n'est pas possible, pour plusieurs raisons :

- Le droit de grève est un principe constitutionnel, il est impossible de recruter du personnel pour remplacer des grévistes
- Il faut penser au bien-être de l'enfant, et il serait difficile pour lui de s'adapter à un nouveau lieu et à du personnel qu'il ne connaît pas juste pour une journée.
- En outre, les haltes-garderies fonctionnent elles-mêmes grâce au personnel de la Ville de Paris et sont donc également touchées par les grèves.
- De plus, elles fonctionnent sur réservations et ne peuvent pas du tout accueillir les enfants de façon impromptue / exceptionnelle.
- La seule solution reste l'entraide entre les parents. Cela est à organiser au sein de chaque crèche, à l'instar du réseau de solidarité parents mis en place au sein de la crèche Lafayette.
- Madame Tourte explique qu'il en est de même pour les journées pédagogiques.

Il est rappelé que les grèves ont un lourd impact sur les salaires de grévistes qui ont souvent des bas revenus et que le personnel qui choisit de faire grève ne le fait pas de gaîté de cœur.

➤ **Les absences du personnel pour congé maladie**

Un pôle remplacement a été mis en place dans chacune des 10 CASPE (Circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance) de Paris. En fonction des absences, une alerte remplacement est émise quand la situation devient critique au niveau des effectifs : on fait alors appel à des auxiliaires de renfort, également appelée « auxiliaire volante ». Le pôle de remplacement n'a vocation à intervenir uniquement pour les absences de de courte durée. Il permet d'éviter que faute d'effectifs suffisants des places de crèches soient fermées. Les auxiliaires de renfort ont une grande capacité d'adaptation et le système fonctionne très bien. À noter que des postes supplémentaires pourraient être ouverts cette année (à confirmer).

Conclusion : Madame Tourte regrette de ne pas avoir de « solution miracle » pour les absences des professionnel(le)s des crèches liées aux grèves et aux journées pédagogiques.

2/ Thème : Projets culturels

➤ **Les comptines**

À partir du budget validé l'an passé, quels seraient les prochaines étapes pour mettre en place ce projet dès 2018. Étant donné que le budget de l'année dernière n'a pas été utilisé, il faut le redemander.

Rappel du contexte : L'idée provient d'une réalisation de la **crèche Delessert**, qui avait enregistré il y a 2 ans un CD des comptines chantées par les professionnelles aux enfants. Un papa motivé avait alors enregistré les comptines. Le CD avait été distribué gratuitement aux familles de la crèche. L'aboutissement aurait dû être un concert à la médiathèque Françoise Sagan mais cela n'a pas eu lieu à l'époque (à confirmer).

La crèche Hauteville reprend l'initiative. Madame Élise Berthelier (**crèche Hauteville**) confie à Madame Tourte une estimation de budget (qui s'élève à 2180€) pour l'enregistrement et le pressage d'un CD de comptines, ainsi que la mise en pages de la jaquette... Elle souligne qu'à ce stade, c'est un projet qu'elle envisageait uniquement pour la crèche Hauteville et souligne qu'il faut que les enfants puissent reconnaître la voix des professionnel(le)s qui s'occupent d'eux. En outre, elle rappelle que l'organisation de ce projet est très lourde et craint que les difficultés soient démultipliées si on essaie de le réaliser à l'échelle de toutes les crèches du X^e arrondissement. Madame TOURTE se renseigne sur le montant qui peut être alloué pour ce projet.

N.B. : en terme de planning, il faudrait faire les enregistrements en mars/avril.

Actions à mener :

Les parents présents décident de reparler ensemble du projet pour voir les adaptations nécessaires pour en faire un projet commun. Ils s'engagent à **mieux définir le projet**, le support etc. (CD ou livret ? + comptines enregistrées en MP3 ? etc....).

Mme Tourte reviendra vers les parents élus avant le 16 février prochain pour leur dire de quelle enveloppe budgétaire ils disposent pour réaliser ce projet. Selon le montant, les parents adapteront le projet.

L'idée était également d'organiser un concert de fin d'année (juin/juillet) à la Médiathèque Françoise Sagan. Madame Tourte a rencontré le responsable du pôle Jeunesse de la médiathèque Françoise Sagan : Sophie Maurin (sophie.maurin-bourdil@paris.fr). Elle va lui adresser un message pour la prévenir qu'Élise BERTHELIER (**crèche Hauteville**) prendra contact avec elle.

Remarque : Madame Tourte fait un aparté au sujet de l'application mobile « Kidizz ». L'an dernier, une expérimentation a été menée dans certaines crèches. Le projet a été stoppé car le service est devenu payant (budget de la mairie). Madame TOURTE va revoir le sujet avec monsieur HANSEBOUT, directeur de la DFPE (Direction de la Famille et de la Petite Enfance).

➤ **L'Art pour grandir**

Serait-il envisageable de mettre en place ce programme de la Mairie de Paris dans nos crèches?, comment?, et dans quelles mesures?

L'art pour grandir est un programme mis en place dans les écoles et les centres de loisirs : musées et écoles sont jumelés et organisent à la fois des sorties et encadrent les enfants en les aidant à construire leurs propres projets artistiques. Comment adapter L'Art pour grandir aux crèches?

Madame Tourte déclare qu'il s'agit d'un projet très intéressant. Elle verra si on peut faire porter ce projet par la DFPE (Direction de la famille et de la petite enfance). Elle rencontrera la personne qui suit ce type de projets à la DFPE.

Madame CORCUFF (directrice de la **crèche des Récollets**) a déjà rencontré Monsieur HANSEBOUT, qui n'était pas encore directeur à l'époque et madame Edwige LANTHEIL, mais n'a malheureusement pas eu de retour de leur part depuis. Mme Tourte rencontrera Monsieur Hansebout le 13 mars et tiendra les parents informés au décours de ce rendez-vous.

N.B. : Du matériel avait été commandé l'année dernière dans la **crèche Lafayette** qui n'avait pas été utilisé et pourrait servir à la mise en place de ce projet.

3/ Thème : Communication

➤ **Mails au Conseil des parents**

Pourrait-on envisager un autre moyen de communication pour obtenir plus de retours de la part des parents ?

Les parents élus ont mis en place un groupe Whatsapp pour communiquer entre eux, et cela fonctionne très bien. Comment faire en sorte que les parents puissent mieux communiquer leurs questions aux parents élus ? Le café des parents semble être un bon levier, mais n'est toutefois pas toujours idéal pour recueillir les avis des parents. La solution serait-elle de proposer une vraie réunion par trimestre ? Certains parents élus collectent des adresses mails de parents. Il semblerait que les parents s'impliquent davantage lorsque les projets sont lancés et aboutis. Il faut donc que les parents élus avancent et proposent des projets aux contours délimités pour réussir à impliquer davantage les parents.

Madame Élise BERTHELIER (**crèche Hauteville**) propose l'idée d'une braderie de vêtements d'enfants et de matériel de puériculture. Cela permettrait aux parents de se rencontrer, d'avoir un temps d'échange, de parole. Tout serait gratuit et le surplus serait reversé à des pays en voie de développement. Madame Élise BERTHELIER cite l'exemple de l'association Poem, qui avait organisé un weekend braderie à la **crèche Maison Kangourou** (crèche associative) l'année dernière.

Voir s'il est possible d'organiser une braderie des crèches du X^e en semaine. Trouver un lieu (gymnase). Voir qui serait présent pour encadrer l'événement. À la **crèche Maison Kangourou**, seule l'association était là le weekend de la braderie.

Madame Tourte, séduite par l'idée, contactera la **crèche Maison Kangourou** pour avoir un retour sur cette expérience et verra si elle peut trouver un lieu adéquat.

4/ Thème : Sécurité/secourisme

➤ **Formation aux premiers secours**

Jusqu'à l'année dernière, un pompier de la caserne du X^e arrondissement travaillant pour une association, proposait des formations aux gestes de premier secours adaptés aux petits (1h30, en mairie, pour 12 euros. Malheureusement le pompier en question ne dispense plus ces formations.

C'est pourquoi, pour cette année, madame HAGEGE a transmis à madame Clarisse BLANC (crèche **Bichat**) les coordonnées de la Protection civile. Madame Clarisse BLANC les a contactés, la formation coûte beaucoup plus cher : 50 euros par personne pour une durée de 3h. Ils doivent avoir un maximum de 10 personnes par session. Du coup, a-t-on vraiment intérêt à proposer une formation aussi chère ?

Voir combien cela coûterait de passer par la Croix-Rouge. Madame HAGEGE contactera la Croix Rouge et demandera éventuellement conseil à la directrice de la crèche de la Croix Rouge.

➤ **Sécurité aux abords des crèches**

Un grand plan de sécurisation des crèches a été mis en place après 2015. Presque toutes les crèches sont maintenant équipées de visiophones.

Il est rappelé aux parents que la sécurité de leurs enfants est en jeu. Si la politesse veut qu'on tienne la porte au suivant, il vaut mieux ne pas le faire pour s'assurer que des personnes mal intentionnées ne pénètrent dans les crèches. Mme Corcuff (directrice de la **crèche des Récollets**) propose d'inviter les gens qui souhaitent rentrer derrière eux à composer le code, cela évite l'impolitesse de leur fermer la porte tout en s'assurant qu'ils sont autorisés à entrer dans les crèches.

Des barrières ont été mises en place devant toutes les crèches pour éviter les stationnements. Exception : **crèche 66 Vellefaux** devant laquelle il y a un emplacement de livraison.

Madame Cosima CHABI DE PERETTI (**crèche 66 Vellefaux**), souligne que la configuration actuelle de la crèche Vellefaux fait que les parents doivent composer le code à la vue des passants. Il conviendrait de créer un système pour cacher le code saisi. En outre, des personnes dorment régulièrement devant la sortie des poussettes.

Madame Tourte souligne que des maraudes ont été mises en place pour proposer des solutions aux personnes qui dorment dans la rue devant les crèches. Le problème est moins fréquent qu'avant cette mise en place, cependant il persiste, et Madame Tourte demandera qu'une maraude soit de nouveau mobilisée.

La **crèche Louis Blanc** est également très impactée par ce problème. Madame Tourte est passée sur les lieux avec le commissariat qui a mis en place des mesures : une brigade passe tous les matins pour réveiller les personnes qui dorment et leur demander de partir, les haies ont été taillées plus bas, des lumières avec détecteurs de présence vont être installées.

Madame Cosima CHABI DE PERETTI souligne qu'il faudrait un miroir pour la rampe d'accès au parking poussette (qui va de la rue au niveau -1) aux **crèches Vellefaux 64 et 66** pour assurer une meilleure visibilité dans le virage en tête d'épingle.

Madame Tourte en prend note et rappelle que tous les ans, le personnel de la Mairie visite les crèches pour faire le bilan et prioriser les travaux à prévoir.

5/ Thèmes divers

➤ Règles d'hygiène au sein des crèches / Sur-chaussures

Une étude a montré que les sur-chaussures n'étaient pas si utiles. On a alors laissé le choix aux crèches de les mettre en place pour les sections des petits / bébés. Mais personne n'a les références et contours précis de cette étude. Où a-t-elle été menée ? Sur Paris ?

Les mesures d'hygiène liées aux sur-chaussures ne sont pas respectées par les parents dans toutes les crèches. Cosima CHABI DE PERETTI souligne que c'est malheureusement peu respecté à la **crèche 66 Vellefaux**. Certains parents montent même leurs poussettes dans les sections aux étages. En outre, elle s'étonne que les enfants soient autorisés à garder leurs chaussures dans les grandes sections (Les sur-chaussures à la **crèche 66 Vellefaux** ne sont exigées que pour la section des petits).

Déchausser et rechausser tous les enfants poseraient des problèmes de logistique très importants.

Des tapis existent à l'entrée des crèches mais pas à l'entrée des sections. Cela poserait des problèmes de sécurité par rapport à la circulation des enfants.

Il est rappelé que les normes d'hygiène et de nettoyage des locaux sont très encadrées.

Les vêtements des professionnel(le)s sont lavés sur place (à la laverie de la crèche et non au domicile des professionnel(le)s). Ils/elles portent des chaussures spécifiques à la crèche. Ils/elles ne sortent pas dehors avec : mettent des sur-chaussures lorsqu'ils/elles changent d'espace et d'autres chaussures pour sortir dans les extérieurs. Les consignes d'hygiène sont données aux parents lors de l'inscription, mais elles ne sont malheureusement pas toujours bien respectées, il faudrait pouvoir faire des rappels. Cela est à réaliser au cas par cas au sein des crèches.

➤ Horaires d'accueil

Les horaires des crèches posent problème à certains parents, elles ouvrent très tôt (7h30), mais ferment tôt le soir (18h30).

Le constat est le suivant : il y a eu une évolution sur les dernières années et on voit de moins en moins d'enfants arriver très tôt le matin, tandis que de plus en plus de parents travaillent tard le soir et préféreraient pouvoir venir chercher leurs enfants moins tôt.

Il serait donc intéressant que les horaires d'ouverture des crèches soient réajustés.

Madame Tourte fera remonter cette question, mais la décision dépend de la Ville de Paris et non de l'arrondissement.

Madame Corcuff (directrice de la **crèche des Récollets**) précise que beaucoup de professionnel(le)s habitent loin (en banlieue plus ou moins proche, voire en province) et ont des temps de trajets très longs. Cela les ferait rentrer trop tard le soir. En outre, le personnel en place a été embauché avec une certaine base horaire, la mise en place d'un changement ne pourrait se faire que sur la base du volontariat et cela serait très difficile à mettre en place. Mme Corcuff souligne que de plus en plus de parents terminent de travailler effectivement tard et souhaite sensibiliser au fait qu'un travail de fond avec les entreprises serait à faire pour qu'elles respectent davantage l'équilibre nécessaire à la vie de famille. En outre, les enfants sont vraiment fatigués en toute fin de journée, il faut penser aussi à leur bien-être.

Pour les parents qui travaillent en horaires décalés : il existe des crèches associatives qui ont parfois des horaires plus tardifs, de même les crèches de l'assistance publique. Mme Hagège souligne qu'à l'école, l'amplitude horaire est moins importante qu'à la crèche, l'école commence à 8h30 (pas de système de garderie avant 8h30) et l'étude ferme à 18h pile en élémentaire. Mme Tourte rappelle que la crèche n'est pas forcément la solution la plus adaptée pour toutes les familles. Les assistantes maternelles permettent souvent une plus grande souplesse en termes d'horaires de garde pour les parents qui travaillent plus tard.

- Décompte facturation des jours en cas d'absences justifiées (type arrêt maladie ou congés programmés avec délai de prévenance).

Cette mesure est déjà appliquée et détaillée dans le livret d'accueil des crèches : pour tout arrêt maladie d'un enfant, sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence de l'enfant ne sont pas facturés, sauf les trois premiers jours d'absence (carence).

- Vacances, regroupements et fermeture des crèches.

Certains parents déplorent qu'il n'y ait pas davantage de souplesse concernant les vacances et que les vacances prises en dehors des périodes de fermeture des crèches soient facturées. Certains parents ne peuvent pas payer à la fois la crèche et les vacances et prennent donc moins de congés pendant l'année. En outre, il en est de même du personnel, qui du coup doit également concentrer la plupart de ses congés sur les périodes de fermetures. Le système des vacances change cette année :

Il y aura désormais deux périodes de fermeture complète (qui n'existaient pas les années précédentes), comme indiqué dans les courriers informatifs transmis récemment aux parents : Noël et la semaine du 15 août. Durant ces périodes, seul un très petit nombre de crèches restera ouvert sur le territoire. Cette question est actuellement en cours de discussion, mais à l'heure actuelle il est prévu seulement une crèche pour le territoire des VIII^e, IX^e et X^e arrondissements. Madame Tourte défendra l'idée qu'il en faudrait davantage lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 1^{er} février.

Les critères qui détermineront quels enfants seraient accueillis dans les crèches qui resteront ouvertes ne sont pas encore définis.

Pourquoi la réservation des places de regroupement se fait-elle si tôt?

Il est très difficile pour certains parents de savoir avant avril quels congés ils auront l'été suivant.

L'organisation des regroupements de crèche se fait sur tout Paris. C'est donc une mise en place très lourde et longue. Il est effectivement observé que 20 à 40 % des réservations ne sont pas honorées. Les enfants ne viennent finalement pas et les personnels mobilisés sont trop nombreux. Il faudrait pouvoir sensibiliser les parents à l'importance qu'il y a à honorer leurs réservations.

Prochain conseil des parents: le mardi 13 mars 2018 de 18h30 à 20h